Règlement du challenge annuel

Article 1 – Objet

Le présent règlement définit les modalités de participation et de remise des prix du challenge annuel organisé par l'association.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au challenge est ouverte exclusivement aux membres actifs de l'association à jour de cotisation.

Article 3 – Cumul des points

Les points sont cumulés lors des compétitions et sorties inscrites au calendrier de l'association.

Article 4 – Barème des points

4.1 Compétitions en simple

Critère	Points attribués
Participation	2 points (un joueur qui abandonne ne marque aucun point)
Classement	1re place : 10 points – 2e place : 9 points – … – 10e place : 1 point
Bonus	Entre 32 et 36 points nets : 1 point 37 points nets ou plus : 2 points

4.2 Compétitions en équipes

Critère	Points attribués
Participation	2 points
Classement	1re équipe : 5 points par joueur – 2e équipe : 4 points par joueur – … – 5e équipe : 1 point par joueur

Article 5 – Classement final

Le classement final est établi à l'issue de la dernière compétition de novembre, en additionnant les points cumulés sur l'ensemble des compétitions disputées.

Article 6 – Départage

En cas d'égalité de points, les participants sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité :

1. le plus grand nombre de compétitions disputées ;
2. le plus grand nombre de résultats à 14 points, puis à 13 points, à 12 points, et ainsi de suite ;
3. si l'égalité persiste, les participants sont classés ex æquo.

Article 7 – Remise des prix

La remise des prix du challenge aura lieu lors du repas de fin d’année organisé par l’association.

Article 8 – Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié par le conseil d’administration de l’association. Toute modification fera l’objet d’une communication aux membres.

Notes importantes

- Les compétitions de décembre ne sont pas prises en compte pour le classement final.
- Les sorties sont intégrées au cumul des points.
- Les résultats mixtes des rencontres déterminent les points attribués, mais des classements distincts sont établis en fin d’année pour les dames et les messieurs.